

 <p><b>Landudal</b> Naturelle, Sportive et Culturelle</p>	<p style="text-align: center;"><b>REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT DU FINISTERE ARRONDISSEMENT DE QUIMPER</b></p> <p style="text-align: center;"><b><u>CONSEIL MUNICIPAL DU 10 février 2025</u></b></p>
<p><b>Date de la convocation</b> : 04/02/2025</p> <p><b>Conseillers en exercice</b> : 13</p> <p><b>Présents</b> : 8 <b>Votants</b> : 11</p>	<p><b><u>Membres présents</u></b> : Mesdames Valérie DEUIL, Carine PEYRICHON, Danielle PERENNOU ; Messieurs Philippe CHARPENTIER, Aurélien GUILLOU, Raymond MESSAGER, Jean L'HARIDON et Aurélien QUEAU.</p> <p><b><u>Membres absents</u></b> : Mikaël HELAOUET et Julien ORAND</p> <p><b><u>Membres absents excusés</u></b> : Mesdames Sylvie TREGUIER, Marieke CORRE. Monsieur Didier LE BERRE</p> <p><b><u>Procurations</u></b> Sylvie TREGUIER donne procuration à Valérie DEUIL      Marieke CORRE donne procuration à Carine PEYRICHON      Didier LE BERRE donne procuration Danielle PERENNOU</p>

- **Nomination d'un secrétaire de séance (art. L. 2121-15 du CGCT)** : Aurélien GUILLOU

**Lecture et approbation du compte-rendu du 25/11/2024.**

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le compte-rendu du conseil municipal du 25 novembre 2024.

**2025-01 Modification de l'ordre du jour**

Monsieur le Maire fait état aux conseillers que deux points se sont ajoutés depuis la convocation du 04 février 2025 :

**Demande de subvention PACTE FINISTERE 2030 – V1 : Travaux de voirie**  
**Demande de subvention PACTE FINISTERE 2030 – V2 : Logement et tiers-lieu**

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- Approuve l'ajout de ces points à l'ordre du jour

## **2025-02 Vote des comptes de gestion 2024 du trésorier municipal**

Lecture des comptes de gestion du Trésorier Municipal 2024 est faite, et Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à procéder au vote de ces derniers. Le Maire invite le conseil municipal à se référer à l'annexe jointe à l'ordre du jour.

### **2- A - Budget Principal**

#### **Fonctionnement**

- Dépenses 669 521.76€
- Recettes 857 128.76€
- Résultat reporté N-1 (2023) : 59 777€

Soit un **excédent de fonctionnement de l'exercice de 187 607€** (*recettes-dépenses*)

Soit un résultat de fonctionnement cumulé au 31/12/2024 de 247 384€ (*recettes-dépenses + report 2023*)

#### **Investissement**

- Dépenses 627 533.16€
- Recettes 462 265.65€
- Résultat reporté N-1(2023) : 287 221.52€

Soit un **solde d'investissement de l'exercice de – 165 267.51€** (*recettes-dépenses*)

Soit un résultat d'investissement cumulé au 31/12/2024 de **121 954.01€** (*recettes-dépenses + report 2023*)

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- Approuve les comptes de gestion 2024 du budget principal tels qu'ils ont été présentés

## **2- B - Lotissement Clos du Dourlez**

### **Fonctionnement**

- Dépenses : 15 400.72€
- Recettes : 32 696.02€
- Résultat reporté N-1 (2023) : 84 106.76€

Soit un **excédent de fonctionnement de l'exercice de 17 295.30€** (*recettes-dépenses*)

Soit un résultat de fonctionnement cumulé au 31/12/2024 de **101 402.06€** (*recettes-dépenses + report 2023*)

### **Investissement**

- Résultat reporté N-1 (2023) : **175 184.73€**
- Dépenses : **43 856.21€**
- Recettes : **14 471.05€**

Soit un **solde d'investissement de l'exercice de – 29 385.16€** (*recettes-dépenses*)

Soit un résultat d'investissement cumulé au 31/12/2024 de **145 799.57€** (*recettes-dépenses + report 2023*)

Le conseil municipal, à l'unanimité :

Approuve les comptes de gestion 2024 du budget lotissement « Le Clos du Dourlez » tels qu'ils ont été présentés

## 2025-03 Vote des comptes administratifs 2024

Il est fait lecture à l'assemblée des résultats de clôture des comptes administratifs 2024 L'assemblée est invitée à se référer aux annexes jointes à l'ordre du jour.

Conformément à l'article L2121-14 du CGCT, le Maire ne prend pas part au vote et se retire de la salle.

Madame DEUIL Valérie, 1<sup>ère</sup> Adjointe, prend la présidence. Le nombre de votants est donc porté à 13.

### 3- A - Budget principal Commune

		DEPENSES	RECETTES	Solde d'exécution
Réalisations de l'exercice	Section de fonctionnement	669 521.76€	916 905.76€	247 384€
( Mandats et titres)	Section d'investissement	627 533.16€	749 487.17€	121 954.01€
REPORTS DE L' EXERCICE 2023	Report en section de fonctionnement		59 777.00€	
	Report en section d'investissement		287 221.52€	

Soit un **excédent de fonctionnement cumulé de l'exercice de 247 384€** (*recettes-dépenses+report*)

Dont 59 777€ de report de fonctionnement

*et*

Soit un **excédent d'investissement cumulé de l'exercice de 121 954.01€** (*recettes-dépenses+report*)

Dont 287 221.52€ d'excédent de fonctionnement transféré en investissement

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- Approuve le compte administratif du budget principal 2024 tel qu'il a été présenté

### **3-B - Budget Lotissement Clos du Dourlez**

	DEPENSES	RECETTES	Solde d'exécution
Section de fonctionnement	15 400.72€	116 802.78€	101 402.06€
Section d'investissement	43 856.21€	189 655.78€	145 799.57€

Dont report 2023 en section de fonctionnement	0.00 €	84 106.76€	
Dont solde d'exécution de la section d'investissement	0.00€	175 184.73€	

Soit un **excédent de fonctionnement cumulé de l'exercice de 101 402.06€**

Dont 84 106.76€ de résultat reporté

Et

Soit un **excédent d'investissement de l'exercice de 145 799.57€** (*recettes-dépenses+report*)

Dont un solde d'exécution de la section d'investissement N-1 de **175 184.73€**

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- Approuve le compte administratif du budget lotissement « Clos du Dourlez » 2024 tels qu'il a été présenté

## **2025-04 Vote des affectations de résultat**

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à procéder au vote des affectations de résultats 2024 aux budgets primitifs 2025. Le Maire invite le conseil municipal à se référer à l'annexe jointe à l'ordre du jour. La commission des finances s'est réunie le 27 janvier 2025 et propose les affectations de résultats ci-dessous.

### **4-A -Résultats du budget principal de la Commune**

**- en section de fonctionnement recettes**

- compte 002 : excédent de fonctionnement reporté : + **47 384€**

**- en section d'investissement recettes**

- compte 001 : recettes d'investissement reporté : + **121 954.01€** (automatiquement reporté en investissement).

- compte 1068 : excédent de fonctionnement capitalisé : + **200 000 €**

Il est demandé au conseil municipal :

-

D'approuver l'affectation du résultat du budget principal 2024 tel qu'il a été présenté

Nombre de voix :      Pour :...      Contre : .....      Abstention : ...

### **4-B -Résultats du budget lotissement « Le Clos du Dourlez »**

**- En section de fonctionnement :**

- Compte 002 : recettes de fonctionnement (excédent reporté) : + **11 402.06€**

**- En section d'investissement :**

- Compte 001 : recettes d'investissement reporté : + **145 799.57€**

- Compte 1068 : excédent de fonctionnement capitalisé : **90 000€**

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- Approuve l'affectation du résultat du budget lotissement « Clos du Dourlez » 2024 tel qu'il a été présenté

## **2025-05 Fixation des taux de fiscalité direct locale pour l'exercice 2025**

Monsieur le Maire expose ce qui suit :

Depuis la réforme de la fiscalité locale, qui a consacré la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales, le panier des recettes fiscales de la commune est composé :

- de la taxe foncière sur les propriétés bâties ;
- de la taxe d'habitation réduite aux seules résidences secondaires ;
- de la taxe foncière sur les propriétés non bâties.

Pour la 4ème année consécutive, le taux de taxe d'habitation des résidences secondaires, est gelé sur son niveau de 2019, soit 18.41 %. Les communes disposeront à nouveau de leur pouvoir de taux dès 2024.

La présente délibération soumise à votre approbation se limite donc au vote des taux de deux taxes foncières sur les propriétés bâties et non bâties.

Les éléments relatifs à la taxe d'habitation sur les résidences secondaires sont transmis à titre informatif, afin d'assurer une parfaite lisibilité quant aux recettes fiscales attendues par la commune en 2024.

### **Pour mémoire :**

- Taux d'imposition 2024 :**
- taxe habitation : 18,41 %
  - taxe foncière sur bâti : 39.50%
  - taxe foncière sur non bâti : 48.86%

La commission des finances, qui s'est réunie le 27 janvier 2025, propose au conseil municipal de ne pas modifier le taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties, ni celui de la taxe foncière sur les propriétés non bâties pour 2025.

### **Taux d'imposition 2025 :**

	Augmentation	Taux 2025
Taxe d'habitation	0%	<b>18.41%</b>
Taxe foncière sur bâti	0%	<b>39.50%</b>
Taxe foncière sur non bâti	0%	<b>48.86%</b>

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- Adopte le maintien des taux de fiscalité directe locale de 2025, à leur niveau de 2024, soit : pour la taxe foncière sur les propriétés bâties : 39.50 % et pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties : 48.86 %.

- Conformément à la loi n° 2019-1479 du 28 décembre 2019 de finances pour 2020, il est pris acte de l'application d'un taux de taxe d'habitation sur les résidences secondaires figé sur son niveau de 2019, soit 18.41%.

- Cette décision sera communiquée aux services fiscaux avant le 15 avril 2025.

## 2025-06 Demande de subvention DETR 2025 – Travaux de voirie

### Description du projet :

Sécurisation de l'entrée de bourg côté KERIOU : travaux d'aménagement routier visant à réduire la vitesse et sécuriser les déplacements des piétons et cyclistes au niveau de l'entrée sud du bourg. L'entrée de bourg côté sud (Keriou) est dangereuse car elle présente des virages importants et de fortes pentes. La visibilité est limitée, les piétons et cyclistes ne sont pas en sécurité.

Ce côté de la commune se développe avec une dizaine de constructions programmées et une nouvelle activité commerciale.

Le flux des piétons et des véhicules est en augmentation.

Le projet consiste à la mise en place d'aménagements obligeant les automobilistes à ralentir et en la création de voies douces permettant de sécuriser, et ainsi favoriser les déplacements piétons et cyclistes.

Budget prévisionnel HT			
Dépenses		Recettes	
<b>Travaux :</b>			
-Sécurisation routière :	140 000	Fonds départemental :	20 000
-Maîtrise d'œuvre :	10 000	DSIL2024 ou DETR 2025 :	70 000
		Auto financement- commune :	60 000
<b>TOTAL : 150 000 €</b>		<b>TOTAL : 150 000 €</b>	

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- Adopte les opérations précitées
- Approuve les plans de financement prévisionnels
- Autorise le maire à signer tout document relatif à ces opérations

## 2025-07 Demande de subvention DSIL 2025 – Eglise Notre Dame de Populo

### Description du projet :

Les murs et la toiture présentent des infiltrations d'eau.

Une partie du lambris à proximité du clocher a été détruit par l'humidité.

Il convient de revoir l'étanchéité des joints entre les pierres, de réviser la toiture et vérifier le clocher.

L'objectif est de rendre le bâtiment étanche à l'eau et lui redonner un aspect extérieur propre et sain, actuellement dégradé par des mousses et du lichen.

Mise en sécurité d'un ouvrage classé.

Budget prévisionnel HT			
Dépenses		Recettes	
<b>Travaux :</b>			
-étanchéité :	122 000	DSIL2025	70 000
-étude et maîtrise d'œuvre :	8 000	Auto financement- commune :	60 000
<b>TOTAL : 130 000 €</b>		<b>TOTAL : 130 000 €</b>	

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- Adopte les opérations précitées
- Approuve les plans de financement prévisionnels
- Autorise le maire à signer tout document relatif à ces opérations

**RECHERCHE D'UN PARTENARIAT AVEC UN DÉVELOPPEUR - POUR UN PROJET PHOTVOLTAÏQUE AU SOL SUR LA COMMUNE DE LANDUDAL – VALIDATION DU PARTENAIRE POUR LA FUTURE CONSTITUTION DE LA SOCIÉTÉ**

---

La commune de Landudal s'est engagée dans une politique de transition écologique. Pour ce faire, elle souhaite contribuer à l'émergence des projets de production d'énergies renouvelables sur son territoire. Energies en Finistère, SEML dédiée au développement des énergies renouvelables, est une société d'économie mixte créée par le Syndicat Départemental d'Énergie du Finistère (SDEF), pour développer, construire et exploiter des installations de production d'énergies renouvelables.

A l'échelle du Département, ENERGIES EN FINISTÈRE mobilise ses équipes pour assister les différents acteurs économiques dans le développement et la valorisation des énergies renouvelables.

L'article 109 de la loi pour la Transition Énergétique pour la Croissance Verte (TECV) promulguée le 19 août 2015 ouvre la possibilité pour les communes et leurs groupements de participer au capital d'une société anonyme ou d'une société par actions simplifiée dont l'objet social est la production d'énergies renouvelables par des installations situées sur leur territoire ou sur des territoires situés à proximité et participant à l'approvisionnement énergétique de leur territoire.

Constatant un intérêt commun dans le développement conjoint des sources de production d'énergies renouvelables, la Commune et Energies en Finistère ont donc décidé de conclure un protocole d'accord afin d'unir leurs meilleurs efforts pour permettre la faisabilité des projets sur le territoire communal, au travers notamment de la création d'une société commune de projets.

Les échanges ont permis de préciser que préalablement à toute décision, le protocole de partenariat entre la commune et la SEML ENERGIES EN FINISTÈRE. Dans le cadre de ce partenariat, la SEML a aidé la commune à définir une stratégie d'ancrage local du projet. Ce partenariat avait pour objet d'aider la commune à retenir un développeur privé qui intégrerait l'actionnariat de la société de projet à créer.

Dans le cadre de ce projet, le développeur retenu dans ce cadre devra disposer des conditions nécessaires pour atteindre une viabilité économique en termes de rentabilité en s'appuyant sur l'expertise de Energies en Finistère. A l'issue de la procédure, un protocole d'accord sera signé entre l'opérateur retenu, la commune et Energies en Finistère. Ce protocole définira le rôle de chaque partie. Il sera transitoire, il prendra fin à la date de signature des statuts et du Pacte d'actionnaires.

Aussi, un appel à projet a été lancé le 23 septembre 2024, un avis a été publié sur le support de Mégalis et les développeurs intéressés ont pu transmettre leurs propositions techniques et financières jusqu'au 4 novembre 2024.

A l'issue de ce délai, 9 entreprises ont transmis leur projet pour le développement de centrale photovoltaïque sur la commune. Après analyse et conformément au cahier des charges, 4 entreprises ont été retenues pour l'audition des candidats. Les autres entreprises ont été informées par mail le 17 décembre 2024 du rejet de leur proposition.

Après analyse du mémoire technique au travers du prisme des critères de sélection transmis, il est proposé de retenir le projet de l'entreprise SIPEnR.

Les points forts de cette proposition sont les suivants :

	<b>SIPEnR</b>
Note	93,75
Puissance envisagée (MWc)	<b>5,74</b>
Loyer (€/MWc/an)	3 600
Part capital donnée à commune	10%
Date de développement jusqu'à PC	Dépôt du permis de construire en mai 2026
<b>Coût du développement (en k€)</b>	<b>150</b>
<b>Coût de la construction ( en k€)</b>	<b>4 660</b>
<b>Coût de l'exploitation (en k€/an)</b>	<b>90</b>

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- Retient la proposition et le développeur dénommé SIPEnR
- Autorise le maire à engager les discussions pour rédiger un partenariat reprenant la proposition technique et financière de l'entreprise retenue. Ce protocole définira le rôle de chaque partie. Il sera transitoire, il prendra fin à la date de signature des statuts et du Pacte d'actionnaires acté au préalable par une délibération de la commune.

**2025-09** **Demande de subvention PACTE FINISTERE 2030 – V1 : Travaux de voirie**

**Description du projet :**

Ralentissement des véhicules motorisés et sécurisation des piétons et des cyclistes.

Localisations : Rue Angèle Jacq et Keriou

Réfections de voirie : Autres voies communales

<b>Budget prévisionnel HT</b>			
<b>Dépenses</b>		<b>Recettes</b>	
<b>Travaux :</b>			
-Maitrise d'œuvre et voirie :	250 000	PACTE FINISTERE	30 000
		DETR2025	70 000
		Auto financement- commune :	150 000
<b>TOTAL : 250 000 €</b>		<b>TOTAL : 250 000 €</b>	

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- Adopte les opérations précitées
- Approuve les plans de financement prévisionnels
- Autorise le maire à signer tout document relatif à ces opérations

## 2025-10 Demande de subvention PACTE FINISTERE 2030 – V2 : Logement et tiers-lieu

### Description du projet :

La commune a fait l'acquisition du gîte d'étape auprès de QBO en avril 2023.

L'objectif de cette acquisition était de proposer un logement à loyer modéré au second niveau, de conserver l'activité « gîte d'étape » pour favoriser le tourisme en zone rurale, et de créer un tiers-lieu pour les habitants et les associations de la commune, possiblement sous forme d'un café, petite restauration.

Pour ce projet, il y a eu un accompagnement en ingénierie par le cabinet FIA

Budget prévisionnel HT			
Dépenses		Recettes	
<b>Travaux :</b>			
-Maitrise d'œuvre et travaux :	330 000	PACTE FINISTERE	80 000
		Conseil REGIONAL	40 000
		ETAT	75 000
		Auto financement- commune :	135 000
<b>TOTAL : 330 000 €</b>		<b>TOTAL : 330 000 €</b>	

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- Adopte les opérations précitées
- Approuve les plans de financement prévisionnels
- Autorise le maire à signer tout document relatif à ces opérations

**-Divers :**

Aménagement de la cour de l'école  
Point sur les animations passées et à venir

-Date du prochain conseil municipal :

HEURE DE FIN DE SÉANCE 22h00

Le Maire,  
Raymond MESSAGER

